



Service Diocésain des Pèlerinages  
1 rue de Berry - 41000 BLOIS  
- tél.-rép : 02.54.57.26.48 - 06.71.04.31.33  
pelerinage@catholique-blois.net

**JEUNES AU VILLAGE**

**PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES  
Du Mercredi 15 au Dimanche 20 juillet  
2014**

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
(à faire parvenir D'URGENCE directement  
au Secrétariat des pèlerinages)**

INSCRIPTION DE/(prénom).....NOM.....  
Prénom et NOM du jeune

**PARENTS ou TUTEURS**  
M.- Mme - Mlle NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal.....ville.....

Tél..... Portable.....

Courriel..... N° S.S (obligatoire).....

**Autorisent leur fils fille (prénom et nom)°**

Né(e) le.....à.....classe (septembre prochain).....

à participer au pèlerinage à Lourdes  
du Mercredi 15 au Dimanche 20 juillet 2014  
et autorisent Monsieur Thierry Chevalier, directeur du pèlerinage,  
à prendre toute décision urgente concernant sa santé,  
y compris l'intervention chirurgicale.

**Ci-joint, acompte de 100 € (espèces, chèque N°.....)**  
A l'ordre de « **Service Diocésain des Pèlerinages** »  
(Si vous l'avez déjà fait, veuillez le rappeler.)

**Et 1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents ou tuteurs**  
A.....le.....

Signature du jeune .....  
signature des parents .....

**PRIX DU PELERINAGE : 245 €**

Je m'engage à verser le **solde au plus tard le 23 Juin 2014.**  
(sauf accord préalable avec le directeur du SDP))

Le prix s'entend par personne et en pension complète -

Il comprend : Le transport par car A/R/ Blois - Lourdes (village des Jeunes)  
L'hébergement en pension complète  
Les activités proposées au programme

Il ne comprend pas : les boissons (autres que l'eau), les pourboires,  
les quêtes aux célébrations, les activités hors programme.

**INSCRIPTION FERME**, dès réception du présent bulletin, de l'acompte de 100 €  
et d'une enveloppe timbrée à votre adresse.  
ci-joint une fiche sanitaire à remplir et à retourner  
impérativement avec l'inscription.

**J'ajoute .....€ par solidarité -**  
Vous pouvez aider un jeune pour qui Lourdes serait encore  
un rêve impossible, pour raison financière -

*Toute personne peut se désister en cas de nécessité -  
A plus d'un mois du départ, une somme de 30 € sera retenue pour frais -  
A moins d'un mois du départ, une somme de 75 € sera retenue pour frais -*

**EN CAS D'ACCIDENT : prévenir :**

M. -Mme- Mlle..... portable .....

« Les informations recueillies sont nécessaires à votre inscription à ce pèlerinage.  
Elles font l'objet d'un traitement au sens de la loi informatique et Liberté et sont  
destinées au service des pèlerinages. En application de l'article 39 et suivants de la loi  
du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux  
informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir  
communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à ce même  
service des pèlerinages.»  
(consultation service juridique de la CEF - loi 6.08.04 article 22)

17/03/2014 17:03

Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours : IM041110003